

CONSEIL MUNICIPAL
Compte rendu - Séance du MARDI 26 OCTOBRE 2021

Date de convocation : mardi 19 octobre 2021 (par e-mail)

En exercice	15
Présents	12
Pouvoirs	2
Votants	14

L'an deux mil-vingt-un, le vingt six octobre, à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune d'Olby (Puy-de-Dôme), se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie d'Olby sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, monsieur Samuel GAUTHIER, conformément aux articles L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

M.ACHARD Nicolas, M. ANDANSON Alain, Mme BONY Catherine, M. CARAY Frédéric, Mme GUILLAUME Michelle, Mme LANGLAIS Sarah, Mme MAZET-LACOURT Noëlle, M. NESME Emmanuel, M. OUVRARD Dominique, Mme PLANEIX Bernadette, M. TRONCHE Aymeric, M. GAUTHIER Samuel.

ABSENTS EXCUSES : Mme BRIGNON Hélène (pouvoir à M. Aymeric TRONCHE), Mme FINET Hélène (pouvoir à M. Frédéric CARAY), M. MEGEMONT Etienne

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil : ayant obtenu la majorité des suffrages, Mme MAZET-LACOURT Noëlle a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

La séance est ouverte à 20h.

DELIBERATIONS

Pour l'ensemble des délibérations votées lors de ce conseil municipal, le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces actes et informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'État.

En préambule, le maire propose de rajouter à l'ordre du jour une délibération à la suite des informations reçues entre la date de la convocation du conseil et la date de tenue du conseil, il est demandé au conseil municipal de :

- Adhérer au service emploi-remplacement du centre de gestion des collectivités territoriales du 63

Cette proposition d'ajout à l'ordre du jour du conseil municipal est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Signer la motion demandant le déclassement du renard de la liste des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts.

Cette proposition d'ajout à l'ordre du jour du conseil municipal est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

1- Objet – VALIDATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du MARDI 12 OCTOBRE 2021

Le compte-rendu du conseil municipal du mardi 12 octobre 2021 **est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

BATIMENT

2- Objet – Situation concernant le devenir du presbytère

Le maire remercie Madame DOUGE et Monsieur GOURBEAU de leur présence. Il indique que Mme ROFFET, agent immobilier est souffrante et n'a pu se rendre présente.

Le maire informe les membres du conseil que Madame DOUGE et Monsieur GOURBEAU, vont présenter dans un premier temps leur projet concernant le presbytère.

Cette présentation a lieu à la suite de l'offre d'intention d'achat signée par ces derniers et proposée par l'agence La Fourmi Immo.

Il indique par ailleurs, que cette offre d'intention d'achat ne peut être signée en l'état, compte tenu de la fin du mandat en date du 1/09/21 avec l'agence la Fourmi Immo. Il rappelle également que le dernier mandat ne prend pas en compte la vente d'une partie du jardin du presbytère.

A la suite de leur présentation, plusieurs échanges entre les conseillers municipaux et Madame DOUGE et Monsieur GOURBEAU ont lieu.

Le maire remercie Madame DOUGE et Monsieur GOURBEAU pour leur présence et s'engage à les tenir informés via Mme ROFFET, dans les prochains jours, des décisions prises par le conseil municipal.

Avant de procéder au débat, le maire souhaite apporter quelques informations.

En premier lieu, il rappelle que plusieurs sites, bâtiments dans le centre bourg de la commune ont été ciblés par le conseil municipal afin d'être sécurisés, remis en état ou mis en valeur. Il nomme notamment, le bâtiment de l'ancienne mairie, l'espace derrière la mairie,

le passage du Charreyroux, le stade ou encore le site autour de l'église dont fait partie le presbytère et son jardin.

Il indique que ces cibles doivent permettre de répondre aux enjeux que le conseil municipal s'est fixé à savoir la dynamique économique du centre bourg, le développement touristique du village, la création de tiers lieux permettant de créer du lien social et répondre aux besoins de notre jeunesse.

Le maire indique que ces orientations sont bien évidemment soumises aux capacités financières de fonctionnement et d'investissement de la commune. Elles sont également dépendantes de la faculté à mobiliser des fonds (subventions, mécénat,) ou des énergies (chantiers participatifs, ...).

Après avoir présenté la situation des emprunts en cours de la commune, le maire rappelle les démarches liées au presbytère.

Le premier enjeu réside dans la sécurisation du site.

Il rappelle que la première démarche entreprise a été d'évaluer le coût de la démolition du presbytère. Face au coût et aux contraintes liées au classement du site au niveau archéologique, il a été envisagé de vendre le presbytère en se faisant accompagner par une agence immobilière.

Le maire indique que plusieurs visites se sont déroulées depuis un an. Sur ce temps, plusieurs évènements sont venus également apportés un regard et des perspectives différentes sur ce site que représentent la motte castrale, le jardin du presbytère, le presbytère, l'église et le tilleul.

En effet, les relations de la commune avec la DRAC, l'INRAP dans le cadre de l'enfouissement des tombes mérovingiennes, les réflexions dans le cadre de la mise en place du PLU, le partage avec les volontaires des chantiers participatifs ou encore la participation des élus au groupe de travail « Parlons paysages » animé par le conseil départemental et le parc des volcans, apportent un regard différent sur cet espace unique et caractéristique de notre commune.

Le maire propose de débattre sur ces différents enjeux en prenant en compte la notion de temporalité : en mesurant le temps de la décision à prendre sur l'avenir de ce site (y a-t-il urgence ?) et en mesurant également l'impact de la décision dans le temps (à l'échelle de l'histoire de la commune).

Plusieurs échanges entre les conseillers ont permis de mettre en évidence la complexité de la décision à prendre. Le débat met en évidence que la solution de facilité et d'intervention rapide pour répondre à la sécurisation du site, notamment de l'ancienne salle paroissiale, passe par la vente du presbytère aux acquéreurs rencontrés.

Le débat permet également de prendre conscience que cette décision renvoie au projet territorial que nous souhaitons pour notre commune qui nécessite du temps, beaucoup d'énergie afin de fédérer un ensemble d'acteurs autour de ce site.

A l'issue de ces échanges, le maire propose de mettre au vote à bulletin secret, la reconduction du mandat de vente du presbytère à l'agence LA FOURMI IMMO.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à 7 voix POUR et 7 voix CONTRE la reconduction du mandat pour la vente du presbytère.

Selon le règlement du fonctionnement du conseil municipal, ce vote à bulletin secret aboutit à un blocage. Le maire indique qu'il va informer l'agence de ce résultat afin de représenter une nouvelle délibération au prochain conseil municipal.

3- Objet – Délibération sur l'adhésion au service emploi remplacement du centre de gestion 63

Le maire informe le conseil que l'arrêt maladie de la secrétaire de mairie est prolongé jusqu'au 15 novembre 2021. L'accueil des administrés et les réponses à leurs différentes sollicitations n'est pas satisfaisant. Après plusieurs tentatives de contact avec le centre de gestion, la commune ne peut bénéficier d'un remplacement compte tenu de l'absence d'adhésion au service emploi remplacement.

Le maire indique que l'adhésion au service remplacement est gratuite ; le coût pour la commune sera à la mise en poste d'un agent contractuel du service emploi remplacement.

Le service remplacement fonctionne avec des frais de gestion de 6 % (article 6 de la convention d'adhésion) ainsi que l'assurance statutaire de l'agent de 0.95 % depuis le 01/01/2019.

Ces frais sont calculés sur le traitement brut de l'agent à la mise en poste dans la collectivité et les cotisations patronales sont refacturées à la collectivité.

Le contrat et la paie de l'agent ainsi que les formalités d'embauche sont effectués par le centre de gestion.

Le maire indique que malgré la signature de cette convention, le recrutement ne sera pas facile compte tenu des derniers échanges avec le centre de gestion.

Le maire informe également le conseil de ses démarches auprès des autres communes pour obtenir de l'aide.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **D'AUTORISER le maire, à faire appel, en tant que de besoin, au service remplacement du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme, dans les conditions fixées par l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour remplacer des agents momentanément indisponibles, ou pour un surcroit temporaire de travail, ou pour une mission particulière.**
- **D'AUTORISER à signer et exécuter la convention qui doit être conclue dans ce cadre avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme.**
- **DE PREVOIR à cette fin une enveloppe de crédits au budget.**

4- Objet – Délibération sur la motion demandant le déclassement du renard de la liste des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts

Le maire indique que l'association « PANSE BETES » sollicite les collectivités pour la signature d'une motion relative au déclassement du renard de la liste des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts.

Le maire rappelle le contenu de la motion qui est mise à disposition des conseillers.

Madame Catherine BONY fait part des dégâts occasionnés par le renard à la naissance des agneaux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à 5 voix CONTRE et 9 ABSTENTIONS pour la signature de la motion proposée par l'association « PANSE BETES »

QUESTIONS DIVERSES

- **FRANE** : Le maire indique que la Fédération de la Région Auvergne pour la Nature et l'Environnement (FRANE) valide au 3 décembre, une soirée organisée autour de la Trame noire (ouverte aux élus du territoire, aux agents et aux habitants). Cette démarche a pour objectif de préserver ou recréer un réseau écologique propice à la vie nocturne.

- **Point sur le groupe de travail « Connaitre Olby »** : le maire présente brièvement le compte rendu du groupe de travail réuni le 16 octobre 2021*
Il indique que plusieurs institutions et personnes se sont déjà manifestées pour intervenir (l'INRAP, la LPO, Vinciane Authier, Virginie Lavigne pour faire un lien avec le projet de sa classe de CP/CE1, l'ANPCEN,...)

Le groupe de travail s'est accordé sur :

- la nécessité d'identifier rapidement les personnes ressources pouvant parler de l'histoire de la commune.
- La mise en place de rencontres récurrentes sous un format balade et échanges dans la salle des associations :
 - **Les balades « Connaitre Olby »**
 - **Les encas « Connaitre Olby »** :

**Le compte rendu détaillé de cette rencontre est consultable sur le site de la commune dans l'onglet « Mairie ».*

- **Point sur le renouvellement de la conduite AEP** : Monsieur Nicolas ACHARD indique que les travaux sous le ruisseau sont réalisés. Le chantier reprendra en janvier 2022.

- **Point sur les travaux du stade** : Monsieur Dominique OUVRARD indique qu'à la suite de la réunion de chantier du mercredi 20 octobre, les travaux sont reportés au printemps 2022, compte tenu des températures nécessaires pour la pose optimale du terrain synthétique.

- **Le club de Foot OLBY CEYSSAT MAZAYES** : Le maire indique avoir reçu une demande du club afin d'obtenir l'autorisation d'installer une plaque commémorative sur la façade des vestiaires. Sur cette plaque sont mentionnées les noms de Messieurs Fabien POMMIER, Daniel BLANCHOT et Denis BOUSSET. Le conseil municipal valide à l'unanimité la pose de cette plaque commémorative.

- **Point sur les travaux de la salle polyvalente** - Le maire indique que les travaux ont pris trois semaines de retard compte tenu du manque de main d'œuvre de l'entreprise COUTAREL.

- **Cérémonie du 11 novembre** : Le maire indique l'horaire de 11h30 pour la cérémonie. Concernant le déroulement du vin d'honneur, par météo clémente, il sera proposé en extérieur sur la place de la Fontaine ; en cas d'intempéries, le maire va se rapprocher de François LAVIGNE pour envisager un vin d'honneur dans la caserne.

- **Fibre Optique** : Madame Sarah LANGLAIS demande si nous avons une date pour le déploiement de la fibre optique. Le maire indique avoir contacté à plusieurs reprises l'entreprise CIRCET chargée du déploiement de la fibre optique. Cette dernière n'apporte aucune information précise sur la date de la finalisation des travaux en dehors de l'objectif du déploiement prévu pour fin 2022 ou 2023... Cette date ne prend pas en compte, l'intervention des opérateurs pour relier la fibre optique du domaine public aux habitations.

La séance se clôture à 22h45.